



Assemblée générale financière 2023/2024

VOTE À DISTANCE



DU JEUDI 28 NOVEMBRE 12H

AU SAMEDI 30 NOVEMBRE 12H

INFORMATION DES CLUBS

Dans sa réunion du 04 novembre 2024 le Comité de direction a validé la tenue de l'assemblée générale financière (saison 2023/2024) du District de Football de la Charente en format dématérialisé. Elle se déroulera **du jeudi 28 novembre 2024 12h au samedi 30 novembre 2024 à 12h**. Les Présidents de clubs (ou leur représentant désigné) auront 48h pour voter à distance...du lieu de leur choix.

Ordre du jour provisoire :

- Modification du Règlement Intérieur du District de Football de la Charente,
- Présentation des comptes de la saison 2023/2024,
- Affectation du résultat de la saison 2023/2024,
- Budget prévisionnel 2024/2025.

La convocation et les documents (Règlement intérieur du District, comptes financiers, résolutions, rapport commissaire aux comptes...), seront adressés aux clubs dans le début de la semaine 46.

Les clubs seront invités à une visioconférence d'information dans les semaines 47 ou 48 pour répondre à leurs questions et leur présenter la procédure de vote.

À SAVOIR

- **La participation des clubs au vote (à distance) est obligatoire, sous peine d'amende prévue dans les règlements du District.**
- **Les modalités d'une AG en format dématérialisé sont précisées dans les statuts du District :**
 - **art. 12.5.1 (convocation) « ...Par exception à l'article 12.3 des présents statuts, le fait de donner pouvoir à un autre club est interdit lors d'une AG dématérialisée, mais il reste néanmoins possible au Président du club de donner mandat à tout licencié de son club afin qu'il le représente »,**
 - **art. 12.5.4 (votes) « ...Le vote électronique, garantissant la sécurité et l'anonymat des votes, est admis pour tous les votes, notamment ceux à bulletin secret ».**
- **la prestation de vote est organisée par la société OOPn (4 rue de la croix Faubin, 75011 Paris). Elle est agréée par la CNIL et garantit l'anonymat des votes.**

